

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

OBJET :
Election d'un vice-Président
du CCAS

N° DEL_CCAS_05_2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 5 octobre à 14h00

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Solliès-Ville, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Roger CASTEL, Maire

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30/09/2026

Présents : Madame Martine GUILLAUME, Monsieur Philippe RAMIN, Madame Cécile PEREZ, Madame Maryline VIEUDRIN, Madam Charlène CORNU, Madame Nathalie CHOLIN-QUELET, Madame Annie MAHO

Absent excusé : Monsieur Philippe JOLY

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMIN

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;

Monsieur le Président expose au conseil d'administration du CCAS qu'il est nécessaire, dès sa constitution, d'élire en son sein un(e) vice-président(e) au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Il rappelle que nommer un vice-président au sein du conseil d'administration permet d'assurer la continuité du service et de présider les réunions en l'absence du maire, qui est président de droit de la structure.

Il dirige les séances du conseil d'administration si le maire est absent ou empêché.

Souvent, c'est le vice-président qui assure la conduite concrète des actions sociales, l'animation des partenaires locaux et le suivi des projets sur le terrain.

Il est élu directement par les membres du conseil d'administration du CCAS (et non désigné seul par le maire).

Il est, dès lors, procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur le Président sollicite deux volontaires comme assesseurs, Madame Charlène CORNU et Madame Nathalie CHOLIN-QUELET et une secrétaire Madame Maryline VIEUDRIN

Ces dernières acceptent de constituer le bureau.

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Se présente : Madame Martine GUILLAUME

Monsieur le Président enregistre la candidature et invite les membres du conseil d'administration à passer au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 5

A obtenu 7 Voix : Madame Martine GUILLAUME

Cette dernière ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Entendu les explications du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

✓ **DE DESIGNER** conformément au vote détaillé ci-dessus la vice-présidente : Madame Martine GUILLAUME

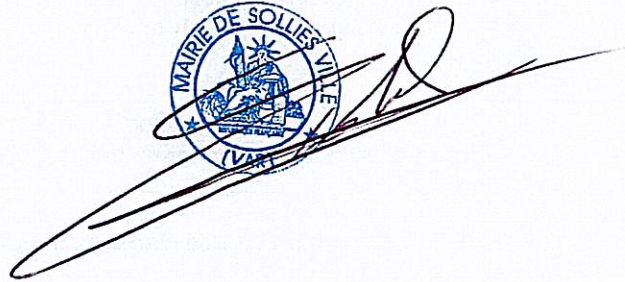
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Philippe RAMIN



Fait et délibéré à Solliès-Ville,
les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Roger CASTEL



Certifié exécutoire,
Compte tenu :

- de la transmission en Préfecture, le **06 OCT. 2026**
- de la publication, le **06 OCT. 2026**